

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE COMMUNE DE BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

1. Identification de la collectivité territoriale délégante

Mairie de Blénod-lès-Pont-à-Mousson
220 avenue Victor Claude
54 700 Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Tél : 03 83 80 43 00

M. Bernard BERTELLE – Maire

2. Procédure de passation

Convention de délégation de service public conclue en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La procédure sera une procédure restreinte :

Chaque candidat transmet dans un premier temps un dossier de candidature.

La Commission de délégation de service public procède à l'ouverture puis à l'analyse des candidatures remises.

La Commission dresse alors la liste des candidats admis à déposer une offre.

Chaque candidat admis par la Commission se voit remettre le dossier de consultation pour préparer son offre.

Une fois remises, les offres des candidats admis sont alors ouvertes et analysées par la Commission qui rend un avis.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire décide d'engager la négociation avec le(s) soumissionnaire(s) de son choix.

L'assemblée délibérante est alors saisie par Monsieur le Maire pour le choix du délégataire.

3. Objet de la consultation

Le contrat aura pour objet la production et la distribution d'eau potable sur le territoire de la commune.

Classification CPV : 65100000-4 - Distribution d'eau et services connexes

4. Décomposition en lots

Non

5. Option et Variantes

Le candidat répondra à l'offre de base décrite dans les documents de la consultation.

Aucune option n'est prévue.

Les candidats sont autorisés à proposer des variantes dans leur offre, dans la mesure où ils auront répondu de façon complète et précise à l'offre de base définie dans le présent dossier de consultation.

6. Caractéristiques essentielles de la délégation de service public

Principales données du service :

- 5 puits de captage
- 1 unité de production – 2 560 m³/j
- 1 unité mobile de traitement
- 2 réservoirs – 1 600 et 1 000, soit un total de 2 600 m³
- 32,6 km de réseaux : 2,7 km d'adduction et 29,9 km de distribution
- 1 292 branchements représentant 11,1 km de longueur totale
- 1 582 compteurs télégérés

Principales missions du délégataire (à titre indicatif) :

- le traitement et la distribution de l'eau potable
- l'entretien courant des équipements mis à sa disposition, y compris le nettoyage et l'entretien des abords
- l'entretien courant du réseau
- l'Unité Mobile de Traitement
- la gestion des espaces verts
- la gestion de la relation clients (facturation, recouvrement, réclamations...)

- le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté au service
- le contrôle et le respect des normes sanitaires
- en cas de rupture sur le réseau, la prise en charge des interventions nécessitant un remplacement de la canalisation pour une longueur inférieure à 12 mètres linéaires
- les travaux éventuels mis à sa charge dans le cadre du contrat

Nature de la convention :

Contrat de délégation de service public sans compensation financière forfaitaire.

La rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service, le délégataire trouvera l'intégralité de ses recettes dans le prix de l'eau payé par les usagers. Il sera autorisé à percevoir une part proportionnelle au nombre de m³ consommés par les usagers, mais ne sera pas autorisé à percevoir une part fixe.

La Ville de Blénod-Lès-Pont-A-Mousson s'étant engagée dans l'expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau prévue par l'article 28 de la loi du 15 avril 2013, les candidats présenteront dans leur offre les modalités envisagées pour proposer une solution adaptée à la population de la commune et comprenant une part gratuite.

7. Durée de la convention

Le contrat de délégation de service public prendra effet le 01 janvier 2017 pour s'achever le 31 décembre 2028 soit une durée de 12 (douze) années.

8. Lieu d'exécution de la délégation de service public

Commune de Blénod-lès-Pont-à-Mousson.

9. Type d'entreprise ou de groupement d'entreprises

Les candidats peuvent se présenter en qualité de candidats individuels et/ou en qualité de membres d'un groupement.

En cas de groupement d'entreprises, le groupement devra être solidaire.

En cas de groupement, les documents mentionnés au § 12 devront être fournis par chacun des membres.

10. Modalités de présentation des demandes de participation

Les demandes de participation devront être rédigées en français.

Elles devront être transmises en un (1) exemplaire, par voie postale à l'adresse indiquée au § 1.

11. Modalités de présentation des candidatures

Les candidatures devront être rédigées en français sur papier libre.

L'unitaire monétaire utilisée devra être l'EURO.

Le dossier de candidature devra être remis en deux (2) exemplaires.

12. Conditions de participation

Les candidats remettront un dossier permettant d'apprécier leurs garanties professionnelles et financières, le respect de l'obligation d'employer des travailleurs handicapés prévue aux articles L5215-1, L5212-2, L5212-3 et L5212-4 du Code du travail, leur aptitude à assurer l'égalité de traitement des usagers et la continuité du service public.

Ces appréciations seront faites au regard des documents suivants :

- Situation juridique – références requises :
 - Lettre de jugement en cas de redressement judiciaire
 - La lettre de candidature (formulaire DC1)
 - la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (formulaire DC2)
 - Un extrait du registre du commerce et des sociétés (K-bis)
- Capacité économique et financière – références requises :
 - Les attestations du candidat justifiant qu'il est en règle envers ses obligations fiscales et sociales
 - Les attestations d'assurance du candidat
 - Une description détaillée de l'entreprise : actionnaire, moyens financiers, moyens techniques et humains, organisation interne, activités principales et accessoires
 - Les bilans et comptes de résultats des 3 dernières années
- Référence professionnelle et capacité technique – références requises :
 - Les références du candidat en matière d'exploitation et de gestion de services de production et de distribution d'eau potable.

- Le candidat présentera, au minimum un tableau de références précisant : le nom de la collectivité, la nature de la convention (marché ou délégation de service public), le nombre d'abonnés, la population desservie, le nombre de m3 produits et vendus, les équipements exploités, le réseau exploité, le chiffre d'affaires, et toute autre information que le candidat jugera utile.

13. Visite des installations

Afin de bénéficier de la connaissance du service délégué, une visite obligatoire sera réalisée avec les candidats qui seront retenus. La date et l'heure de la visite seront communiquées aux candidats concernés lors de la remise du dossier de consultation.

13. Jugement des candidatures

La Commission de délégation de service public dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles, techniques et financières, de leur respect de l'obligation des travailleurs handicapés prévue aux articles L5215-1, L5212-2, L5212-3 et L5212-4 du Code du travail, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

14. Délai de validité des candidatures :

Les candidats resteront engagés sur leurs candidatures pendant un délai de cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des dossiers.

15. Date limite de réception des candidatures et des offres

Le jeudi 12 mai 2016 avant 11h00.

La date de remise des offres sera précisée dans le dossier de consultation qui sera remis aux candidats admis à présenter une offre.

16. Renseignements complémentaires

Les demandes d'informations complémentaires devront être adressées par écrit (courrier, message électronique ou télécopie), au plus tard 10 jours calendaires avant la date fixée pour la remise des candidatures, à :

Mairie de Blénod-lès-Pont-à-Mousson
220 avenue Victor Claude
54 700 Blénod-lès-Pont-à-Mousson
Tél : 03 83 80 43 26
Courriel : marches-publics@blenod.fr

Aucune information ne sera donnée oralement et aucune réponse écrite ne sera apportée à une question posée oralement.

17. Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de NANCY
5 Place de la carrière – CO 38
54036 NANCY CEDEX

Service auprès duquel les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Greffe du Tribunal Administratif de Nancy
5 Place de la carrière – CO 38
54036 NANCY CEDEX
Téléphone : 03 83 17 43 43
Télécopie : 03 83 17 43 50
Courriel : greffe.ta-nancy@juradm.fr

19. Date d'envoi du présent avis au BOAMP et JOUE - Profil acheteur www.klekoon.com – Groupe Moniteurs – site de la commune www.blenod.fr

Jeudi 31 mars 2016